Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 056-225600014-20250317-DE_ENSR25_04-AR

Publié en ligne le 19/03/2025

MORBIHAN

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrêté interdisant partiellement l'accès
au site de la Villeneuve à Séné, propriété du département du Morbihan

Ref : DE_ENSR_2025_04

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-4 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 113-8 et suivants ;

Vu le code pénal, notamment son article R. 610-5 ;

Vu les arrêtés du 23 décembre 2024 relatif à l'organisation des services départementaux et l'arrêté DGAR_DAJA_24_49 ;

Considérant la mise en œuvre de travaux de sécurisation d'arbre dangereux ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du public ;

ARRETE :

Article 1er : Une partie des cheminements située sur le site du bois de la Villeneuve à Séné est temporairement interdit au public en raison de sécurisation d'arbres dangereux. Cette interdiction s'applique à tout usage à l'exception de l'entreprise intervenant sur site et des services habilités à faire de la surveillance ou à corriger les désordres.

Article 2 : La fermeture de cette partie du site de la Villeneuve est mise en œuvre à partir du lundi 17 mars 2025.

Article 3 : La sécurité et l'information du public sur le site seront assurées par la mise en place de panneaux d'interdiction de pénétrer et de circuler.

Article 4 : M. le directeur général des services et M. le directeur de l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département.

Vannes, le 14/3/25

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Pour le président du conseil départemental
et par délégation
Le directeur de l'environnement

Romain CHAUVIERE

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 056-225600014-20250317-DE_ENSR25_04-AR

Publié en ligne le 19/03/2025

Site de la Villeneuve – Séné
Secteur fermé pour risque de chute d'arbres
Mars 2025